



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Avis de Publicité relatif à une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM)

Commune de Koungou

Une demande d'AOT a été déposée à la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte, relative à la mise en place d'un point de restauration sur la parcelle cadastrée AZ/40 /39 /1 .

L'emprise envisagée pour l'occupation est d'une superficie de 435 m², conformément au plan joint.

Les conditions d'occupation du DPM sont les suivantes :

- l'occupation est précaire, révoquant et strictement personnelle. Elle ne peut faire l'objet d'une sous-traitance ou sous-location,
- l'occupation est strictement destinée à l'utilisation citée,
- la durée de l'AOT est de 5 ans. A échéance de cette durée, les installations devront être démontées et le DPM remis en état.
- l'autorisation n'est pas constitutive de droits réels,
- toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de l'Etat,
- la redevance annuelle relative à l'occupation est fixé, par la Direction Régionale des Finances Publiques, à un montant de 4403,00€ (quatre mille quatre cent trois euros).

Cas de manifestation d'intérêt spontanée, conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'AOT **avant le jeudi 05 mai 2022 à 16h00** auprès de la DEAL de Mayotte, par courrier recommandé ou courrier électronique, aux adresses suivantes:

Adresse postale:

DEAL Mayotte,
Service Unité Gestion Foncière,
Terre plein de M'tsapéré
97600 MAMOUDZOU.

adresse électronique :

- abdallah.hamidouni@developpement-durable.gouv.fr ;
- Aboudou.Aouladi@developpement-durable.gouv.fr ;

Annexe : plan

DEAL de Mayotte
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
B.P. 109 - Terre Plein de M'tsapéré
Standard : 02 69 61 12 54 - fax : 02 69 60 92 83

Département :
Mayotte

Commune :
KOUNGOU

Section : AZ
Feuille : 000 AZ 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdfif.mamoudzou@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
Mayotte

Commune :
KOUNGOU

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MAMOUDZOU
CENTRE DES IMPOTS FONCIER
DIRECTION REGIONALE DES
FINANCES 97600
97600 MAYOTTE
tél. 0269618142 -fax
cdif.mamoudzou@dgifp.finances.gouv.fr

Section : AY
Feuille : 000 AY 01

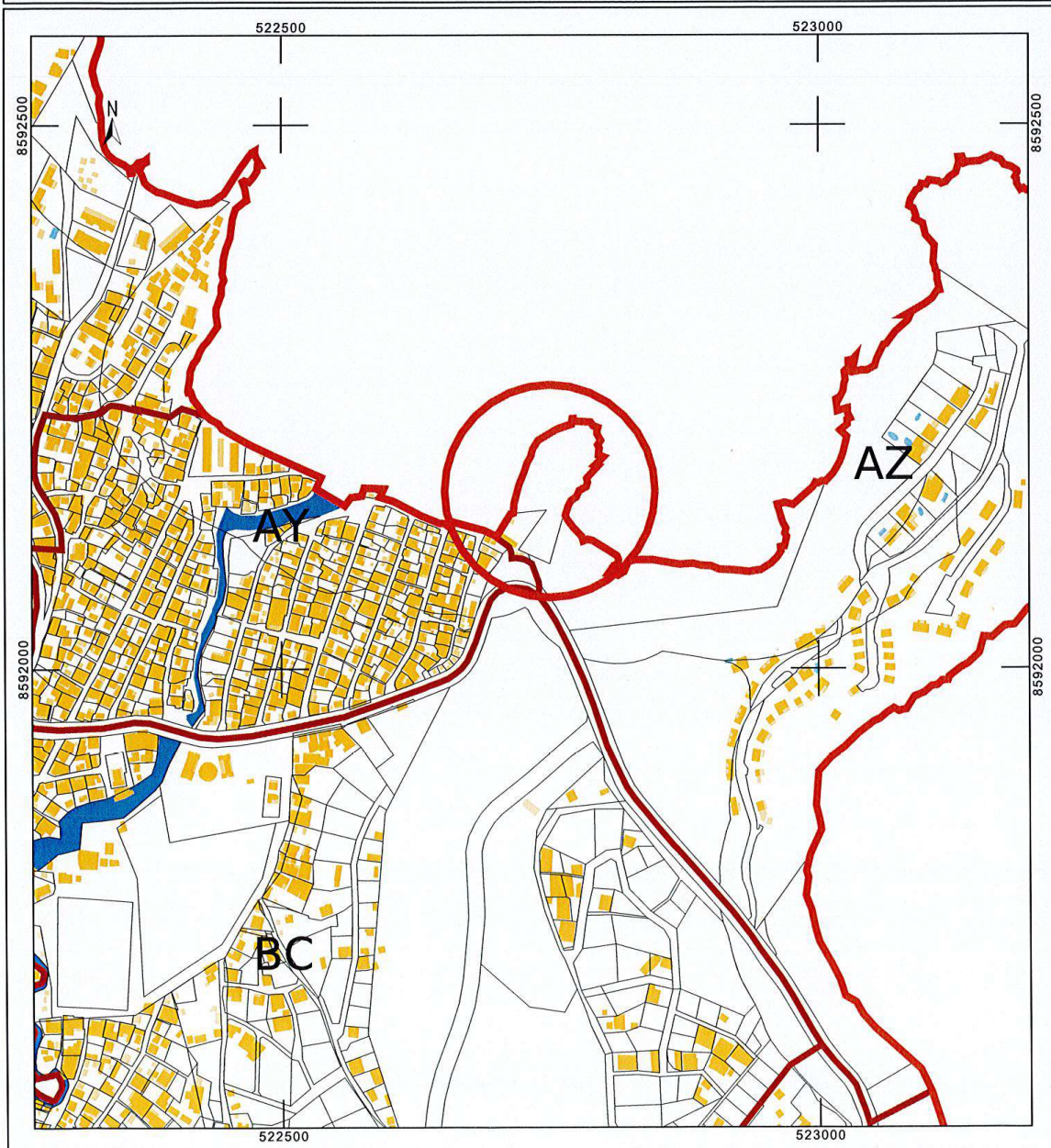
Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 23/02/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGM04
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



KOUNGOU
DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
PARCELLES CADASTREES AZ /39 /40 /1

